



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

14 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE

14 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

OBJET :

**Modification du périmètre
du SIARCE par adhésion de
la commune de Maisse**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 03/02/2020

Publiée le 03/02/2020

Notifiée le 03/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Jaqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARIN, Camille CRONIER, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL.

Etaient Absents :

Stéphane LEPECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents excusés :

Katia MERLEN donne pouvoir à Yves MARRE,
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Camille CRONIER,
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN,
Marie-Colette MAHIER donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI,
Isabelle QUESNES donne pouvoir à Mariannick MORVAN,
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Ariel SHEPS.

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE
LA COMMUNE DE MAISSE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU l’arrêté inter-préfectoral n° 2019-PREF-DRCL/266 du 1^{er} aout 2019 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau,

VU la délibération du conseil municipal de Maisse, e, date du 2 décembre 2019, ayant pour objet d’adhérer au SIARCE au titre de la compétences eaux pluviales urbaines,

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE, en date du 19 décembre 2019, portant approbation de l’adhésion de la commune de Maisse au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d’approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée de la commune de Maisse,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

APPROUVE l’adhésion au Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau de la commune de Maisse au titre de la compétences eaux pluviales urbaines,

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

